



# MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

**Objet : Convocation et ordre du jour du Conseil Municipal**

*Saint Julien, le vendredi 15 mars 2024*

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

**J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :**

**JEUDI 28 MARS 2024 à 18h30**  
**Salle du Conseil Municipal**

- **L'ordre du jour sera notamment consacré à l'adoption des délibérations budgétaires suivantes pour le Budget Principal ainsi que le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement :**
- Adoption des comptes de gestion 2023
  - Adoption des Comptes Administratifs 2023
  - Affectation des Résultats
  - Adoption des taxes
  - Adoptions des Budgets Primitifs pour 2024

*Conformément au cadre légal lié au nouveau plan comptable des collectivités (M57), l'ensemble des documents comptables en question (Comptes de Gestion, Comptes Administratifs et Budgets Primitifs) est à votre disposition via le lien de téléchargement joint à cet envoi ou en communication auprès des services municipaux sur simple demande.*

- **Pour les autres points qui pourront être soumis à l'Assemblée lors de cette même réunion, un ordre du jour complémentaire vous sera adressé ultérieurement dans les délais de communication habituels de droit commun pour notre strate de collectivité,**

\*\*\*



Le Maire,

**Emmanuel HUGOU**